RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00782
Numéro SIREN : 414 865 352
Nom ou dénomination : FROIDCOMBI

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2012 sous le numéro de dépôt 9237

FROIDCOMBI S.A.
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 18 JUILLET 2012 à 11 heures 30

L'an deux mille douze et le dix-huit juillet à onze heures trente, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président Directeur Général, Monsieur Alain BOUCHIÉ, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siège de LA FLECHE.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Christian BONNOT.**
- **ID PROJETS, représentée par Monsieur Eric HEMAR.**
- **STEF TRANSPORT, représentée par Monsieur Jean-Charles FROMAGE.**
- **Monsieur Olivier MELOT.**
- **Monsieur Jean-Charles OGE.**
- **Monsieur Alain RIBAT.**

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ**
- **Madame Florence DELALANDE-HENRICHS, Directrice Générale Déléguée**
- **Madame Solange MORVAN, Cabinet MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire**
- **Monsieur Pascal TERANNE**

Les six Administrateurs en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte par Monsieur Alain BOUCHIÉ, assisté de Monsieur Pascal TERANNE, désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

M. Alain BOUCHIE rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour unique suivant :

(...)

2) - **Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué.**

(...)

2) **Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué**

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 25 juin 2010 avait désigné Madame Florence DELALANDE- HENRICHS en qualité de Directrice Général Déléguée afin d'assister le Président Directeur Général dans sa mission. Ces fonctions ont pris fin avec la nomination du nouveau Président Directeur Général.

- **Nomination**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-53 du Code de Commerce, le Président Directeur Général propose que le Conseil désigne pour l'assister, Madame Florence DELALANDE-HENRICHS, en qualité de Directeur Général Délégué, pour la durée de son mandat du Président Directeur Général.

- **Rémunération**

Le Conseil, avec l'accord de Madame Florence DELALANDE-HENRICHS, prend acte que le mandat de Directeur Général Délégué sera exercé à titre gratuit. Puis il est rappelé que Madame Florence DELALANDE est salariée du groupe SNCF, et qu'elle exerce ses fonctions au sein de la Société dans le cadre d'un contrat de mise à disposition conclu entre la Société et l'employeur de Madame DELALANDE. Sa rémunération est donc supportée par la Société, ce que le Conseil approuve et autorise.

- **Pouvoir**

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général Délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

(...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

CERTIFIE CONFORME